



COMMUNE DU GRAND-SACCONNEX

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal **du lundi 17 mars 2008**

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 février 2008.
2. Communications du bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Rapports des Commissions :
 - 4.1 Rapport de la Commission de l'urbanisme concernant une demande de dérogation à 0,29 relative au dossier APA 29200-6, parcelle n° 1007, feuille 28 du Grand-Saconnex (agrandissement d'une villa mitoyenne à la Voie-de-Gex 21 (Rapporteur : A. ORSINI).
 - 4.2 Rapport d'information des délégués du Conseil municipal auprès du Tennis-Club Grand-Saconnex. (Rapporteur : C. SCHIAU).
5. Projets de délibérations :
 - 5.1 Demande de dérogation à 0,29 relative au dossier APA 29200-6, parcelle n° 1007, feuille 28 du Grand-Saconnex (agrandissement d'une villa mitoyenne à la Voie-de-Gex 21).
6. Propositions du Conseil administratif.
7. Route des Nations et autres grands travaux.
8. Questions :
 - 8.1 Réponses aux questions et suspens du Conseil municipal.
 - 8.2 Questions des Conseillers municipaux.
9. Propositions des Conseillers municipaux.
10. Motions.
11. Résolutions.
12. Pétition de l'ASAP : Contre l'ouverture d'un crédit de CHF 140'000.-- pour la réalisation d'un Eco-point à la rue Gardiol et opposition contre toute demande d'autorisation de construire liée à la réalisation de cet Eco-point à l'emplacement concerné par ce crédit de CHF 140'000.--.
13. Communications et divers.

HUIS CLOS :

14. Approbation de la liste des jurés des tribunaux pour 2009.
15. Naturalisations (6 dossiers).

Sont présents :

Mmes et MM. Carole AMMANE STUDER (VERTS) — Tristan BALMER MASCOTTO (VERTS) - Michel BOURQUIN (RAD) - Laurence - BURKHALTER (GAG) – Josepha CHEVALLAZ (LIB) - Jean-Claude CUDRE, Secrétaire (PAS) – Robert DETRAZ (RAD) - Pierre ECKERT (VERTS) Cruz Melchor EYA NCHAMA (PS) (dès 20h50) - Bertrand FAVRE, Président (LIB) - Peta GIROD (PDC) - Catherine JEANDET (PDC) - Francine MAMIN-TISSOT (PDC) - Georges MARGUET (PAS) Doris MOTTET (RAD) - Antoine ORSINI (LIB) - Laurence POGET MORENO (VERTS) - Michel POMATTO (PS) - Eric PORTIER (GAG)- Calin SCHIAU (LIB) - Eric STEINER, Vice-Président (RAD) - Marc TISSOT (PDC) - Georges UDRIOT (RAD).

Mme Elizabeth BÖHLER, Maire,
M. Arthur PLEE, Conseiller administratif,
M. Jean-Marc COMTE, Conseiller administratif.

Excusés : MM. Laurent JIMAJA (VERTS) - M. Julien MOURET (PS)
M. Jean-Pierre CHAPPUIS, Directeur technique

Assistent à la séance :

MM. Michel GÖNCZY, Secrétaire général
Mme Véronique CATILLAZ, Procès-verbaliste

Le Président ouvre la séance à 20h00 en saluant l'assemblée.

Il propose une modification de l'ordre du jour, avec l'ajout du point 5.2 – Projet de délibération pour l'ouverture d'un crédit de CHF 165'000.-- pour l'acquisition de parcelles au chemin de Sandedis.

M. MARGUET rappelle qu'il a toujours été contre le fait d'ajouter un point à l'ordre du jour qui n'a pas paru au pilier public. Il demande s'il est urgent de traiter cette délibération ce soir ou non.

M. DETRAZ soutient le principe de M. MARGUET en ce qui concerne les modifications figurant sous la rubrique des projets de délibérations. En effet, la population doit savoir de quoi il s'agit avant que le Conseil municipal vote une délibération.

M. STEINER pense qu'il n'est pas question de voter cette délibération ce soir, mais il ne voit pas d'inconvénient à la traiter pour la renvoyer en Commission.

Le Président met au vote la proposition de rajouter le point 5.2.

Cette proposition est refusée par 10 voix « pour » et 11 voix « contre ».

1. Approbation du procès-verbal du 18 février 2008

M. BALMER fait remarquer que l'annexe 5 (réponse de Mme BÖHLER relative aux hélicoptères) n'est pas annexée au procès-verbal.

Ce procès-verbal est ensuite approuvé à l'unanimité des membres présents, moins 2 abstentions.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

Le Président informe que le jury du Mérite saconnésien, composé des membres du bureau du Conseil municipal et du Conseil administratif, a retenu, à l'unanimité, la candidature de

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 17 mars 2008

M. Christopher TOMCIK, qui brille en gymnastique artistique (champion genevois 2007, membre de l'équipe suisse « espoirs » et très bien classé au niveau suisse).

Le Président indique que la course de Bernex aura lieu le 19 avril à 16h45. Les participants sont priés de s'inscrire ce soir auprès de Mme CATILLAZ.

Le Président annonce que l'Association Mosaïque fera une rétrospective sur ses cinq années d'existence, le jeudi 24 avril de 14h30 à 19h00 à la salle de Saconnay.

Représentations du bureau :

23 février : Portes ouvertes du Centre bouddhiste du Grand-Saconnex
4 mars : Assemblée générale de Mosaïque
6 mars : Inauguration du Salon de l'automobile
7 mars : Assemblée générale de l'AIGS

Courriers reçus :

M. CUDRE donne lecture du courrier du 27 février 2008 de « A Gauche Toute », signé par Mme Magali ORSINI, Présidente, ainsi que de la pétition annexée « Non au parking sauvage dans le parc Sarasin ».

Selon l'art. 39 du règlement du Conseil municipal, cette pétition sera traitée lors de la prochaine séance plénière.

M. ECKERT souhaite que le Conseil administratif puisse donner des informations par rapport aux autorisations qu'il délivre, que cela soit pour poser des hélicoptères ou garer des véhicules lors de grandes manifestations.

M. STEINER donne lecture du courrier de l'ASAP daté du 16 mars 2008, qui vient en complément de leur pétition « Contre l'ouverture d'un crédit de CHF 140'000.-- pour la réalisation d'un Eco-point à la rue Gardiol » (*annexe 1*).

Ce courrier sera traité sous le point 12. Pétition.

3. Communications du Conseil administratif

Communications de Mme BÖHLER :

Personnel communal - Engagements au 1^{er} avril 2008 :

A l'Administration, Mme Monique DROZ, secrétaire à 80 % (les deux secrétaires actuelles réduiront leur temps de travail de 100 % à 85 %).

Au Service technique, M. Eric CUSIN, nouveau Chef du Service des bâtiments à 80 %. (Mme BARRAL réduira son temps de travail de 90 % à 50 % lorsqu'elle reprendra son activité après son congé maternité). Pour remplacer Mme BARRAL durant son absence, un architecte sera engagé à 90 % du 1^{er} avril au 31 décembre 2008.

Toutes ces personnes sont donc engagées sans que la masse salariale augmente.

A la rentrée prochaine, trois nouveaux apprentis seront engagés, (un employé de commerce, un employé de maintenance et un employé au service des Parcs).

Motion du 12 novembre 2007 de MM. ECKERT, JIMAJA, MARGUET et POMATTO demandant des rapports bi-annuels de gestion des services de l'Administration communale pour la Commission des finances : Mme BÖHLER informe qu'elle s'est renseignée sur ce que le Conseil administratif a le droit de communiquer au Conseil municipal. Elle a reçu la réponse suivante du Service de la surveillance des communes :

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 17 mars 2008

Nombres de personnes et de postes par service : Cela fait partie de l'information nécessaire à l'établissement du budget et de l'examen des comptes. Ces informations doivent être données au Conseil municipal, ce qui est d'ailleurs fait très régulièrement.

Nombre d'heures supplémentaires par service : Cela fait partie des questions liées à la gestion du service. Toutefois, le nombre d'heures supplémentaires global doit être connu par le Conseil municipal dans le cadre de l'établissement du budget et de l'examen des comptes.

Absentéisme par service : Il s'agit d'une notion de gestion du personnel, qui n'entre pas dans le cadre des besoins du Conseil municipal pour l'établissement du budget. De plus, ces données peuvent porter atteinte à la sphère privée des employés.

Taux de rotation du personnel : Il s'agit également d'une donnée de gestion des ressources humaines. Cela relève de la compétence du Conseil administratif.

Répartition par classes d'âge : Cette notion a trait à la gestion du personnel et n'entre pas dans le cadre des informations à donner au Conseil municipal.

Répartition par classes de salaire : Cette répartition peut permettre de déterminer les salaires individuels des employés communaux. Elle fait partie des données qui ne sont pas accessibles au Conseil municipal.

Recettes des locations : Ces montants se retrouvent dans le budget et les comptes de la commune et font partie des informations accessibles au Conseil municipal.

Evolution pluriannuelle, mesures d'optimisation et prestations ajoutées ou supprimées : Elles sont annoncées au Conseil municipal au fur et à mesure.

Le Conseil administratif peut donc répondre favorablement à ces invites, pour autant qu'elles relèvent de la compétence du Conseil municipal.

M. MARGUET souhaite qu'une copie de cette réponse soit jointe à la convocation de la Commission des finances pour l'examen des comptes.

Mme BÖHLER indique qu'elle ne peut pas la transmettre telle quelle mais elle remettra le maximum d'informations.

Action « Bike to work » : La commune a décidé de participer à cette action, dont le but est d'encourager les pendulaires à se rendre au travail à vélo, afin de promouvoir leur santé et leur bien-être.

Le Conseil administratif étudie plusieurs activités ponctuelles dans le cadre de cette action dans laquelle il met beaucoup d'espoir.

L'année dernière, 607 entreprises et 33'000 employés y ont participé sur l'ensemble de la Suisse.

Pédibus : Le Conseil administratif tient à féliciter Mme Carole AMMANE pour la création d'un pédibus qui va de l'Ancienne-Route à l'école du Village. Il espère que d'autres pédibus verront le jour le plus rapidement possible. A cet effet, une action sera lancée dès la prochaine rentrée scolaire.

Soirée « Concierges » : Mme BÖHLER rappelle que le Conseil administratif rencontre tous les concierges de la commune une fois par année, pour parler de leurs soucis. Cette rencontre a eu lieu le 27 février dernier, en présence des responsables de la Voirie, des ASM et des TSHM. Quelques suggestions d'amélioration ont été faites, dont une demande de traduction en anglais de certains documents.

Séance d'information sur les caméras de surveillance : Le 23 avril prochain, à 19h30 à l'aula du Pommier, le Conseil administratif organise une séance d'information pour tous les Conseillers municipaux de la rive droite du Lac, sur les caméras de surveillance. Une invitation sera envoyée prochainement.

Poste du Grand-Saconnex : A partir du 17 mars, la poste ouvrira ses portes le matin à 7h45 au lieu de 7h30.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 17 mars 2008

Pompiers : Dans le cadre de sa fonction de membre du Conseil de direction de l'AIG, Mme BÖHLER informe qu'elle a été mandatée par la Ville de Genève et l'aéroport pour présider un comité qui étudiera la faisabilité d'implanter une partie du Service sécurité et incendie de la Ville à l'aéroport, en remplacement de la caserne des Asters, trop vétuste et qui présente de plus en plus de problèmes d'accessibilité.

Il existe déjà une caserne attachée à l'aéroport (SSA). Dans un premier temps, si l'étude est concluante, il s'agira de l'adapter pour lui permettre de fonctionner comme une caserne commune aux deux corps de sécurité, afin de garantir plus efficacement la sécurité des habitants des communes du nord du canton. La loi précise que les pompiers doivent pouvoir intervenir dans les dix minutes, ce qui n'est pas tout à fait le cas actuellement.

Dans un deuxième temps, l'étude se penchera sur l'opportunité d'un rapprochement entre les deux services.

Bien que cela ne concerne pas les compagnies de pompiers volontaires, Mme BÖHLER signale qu'elle a reçu le Capitaine de la Cp des Sapeurs-pompiers du Grand-Saconnex, par politesse et par respect pour le travail que lui et ses hommes et femmes accomplissent.

Communications de M. PLEE :

Salon de l'automobile : Dans l'ensemble, tout s'est relativement bien passé, sauf peut-être à quelques endroits spécifiques comme la Voie-du-Coin, où le parking sauvage gênait le passage des véhicules.

2119 amendes d'ordre ont été infligées, soit 600 de moins que l'année passée.

Les habitants du quartier du Pommier ont été avisés, par le biais d'affichettes posées dans les entrées d'immeubles, que les contrôles de stationnement allaient être plus sévères durant le Salon de l'automobile.

Faits divers – vandalisme :

Il y a eu 4 cambriolages durant la dernière période.

Les boîtes aux lettres d'immeubles au chemin A.-Vilbert ont été détériorées.

Un vol à l'astuce est également à déplorer.

Un grand vitrage a été cassé à la salle polyvalente du Pommier, côté rue Sonnex.

Un feu a été allumé sur le tartan du terrain de sport derrière l'école de la Place.

Racovita : Le repas officiel avec les enfants de Racovita aura lieu le 23 juin prochain, au restaurant scolaire de la Ferme Sarasin.

Communications de M. COMTE :

Affaires immobilières : Concernant les parcelles du Marais, les discussions et négociations avec l'Etat sont en cours et respectent scrupuleusement le Plan directeur communal. Les travaux qui ont lieu actuellement sont exclusivement du domaine privé et concernent probablement l'équipement d'une parcelle privée.

Pour faire cesser les rumeurs, M. COMTE rappelle qu'il est hors de question que la commune construise des bâtiments sur ces parcelles.

Transports et mobilité : Le Conseil administratif n'a pas reçu de réponse officielle du Département du Territoire et de son Président, M. CRAMER, par rapport au courrier qu'il lui a adressé au sujet d'un changement de tracé du tram.

M. COMTE remercie la presse pour l'article paru dans la Tribune de Genève le 25 février dernier, dont il faut retenir que pour M. Yves DELACRETAZ, Directeur de l'OCM, il ne s'agit que d'études préliminaires et que rien n'est encore décidé.

Mobility :

Le Conseil administratif tente de conclure le contrat avec la société Mobility pour encourager l'auto-partage sur la commune. Toutefois, l'OCM n'est pas convaincu que l'emplacement choisi à la Place Carantec est adéquat en regard des lois qui régissent les zones bleues et le domaine public. Des discussions sont en cours avec l'OCM et le Conseil administratif espère bien avoir gain de cause.

Domaine public : Sur proposition de la commune, l'Etat a donné le nom de « Henri SCHMITT » au nouveau chemin sans issue partant du chemin E.-Sarasin entre le n° 4 et le n° 6b, qui desservira de nouvelles habitations. M. SCHMITT, Conseiller d'Etat de 1965 à 1977, est un Saconnésien hors du commun, qui a manqué de très peu son élection au Conseil fédéral. L'article paru dans un ancien numéro du GSI est joint au présent procès-verbal (*annexe 2*).

M. COMTE relève que des discussions sont en cours avec l'Etat pour mettre à l'honneur la commune de Bursinel, en lui donnant le nom d'une rue ou d'une place, éventuellement à la campagne du Pommier.

M. BALMER rappelle que pour certains genevois, M. SCHMITT incarne la répression du Mai 68 genevois et qu'il était la bête noire des squatters de l'époque. Il relève que l'histoire retiendra surtout que son successeur, M. Guy FONTANET, était un fantastique politicien, intelligent, rigoureux et humaniste, qui a réussi à faire que la police se réconcilie avec sa population.

Routes : Concernant la sécurité des piétons, le Conseil administratif s'est réuni la semaine passée, avec les principaux partenaires soit le Secrétaire général, le Directeur technique, le Maréchal de la Sécurité municipale, un membre de l'APE et un membre de la FLAGS.

Arrivée de M. EYA NCHAMA.

Suite à une discussion constructive, des mesures urgentes vont pouvoir se réaliser rapidement (Pédibus, signalisation particulière des passages piétons, éclairage, campagnes de prévention relatives à la vitesse, campagnes d'affichages sous forme de concours pour les enfants, formation pédagogique, mini-patrouilleurs, visibilité des passages piétons, etc...).

D'autres réunions sont prévues et le Conseil administratif tiendra informé le Conseil municipal, par le biais de sa Commission routes, circulation, mobilité.

M. MARGUET relève que l'ALIQT n'est pas représentée à la FLAGS. Elle est pourtant très concernée par la circulation et il espère qu'elle sera convoquée à la prochaine séance.

Environnement : La séance publique d'information relative aux deux Eco-points de la campagne du Jonc et de la rue Gardiol a été fixée le mardi 8 avril, de 18h00 à 21h00, à l'aula du Pommier. M. COMTE espère que les membres de la Commission de l'environnement et de l'ancienne Commission ad hoc Pommier seront présents pour accompagner le Conseil administratif et soutenir le projet.

Lors de la séance avec les concierges des immeubles de la commune, il a été évoqué l'idée que les jeunes dont s'occupent les TSHM, sur mandat de la FASe par exemple, encadrent les Eco-points, dans un but pédagogique tant pour eux que pour les gens qui utilisent ces Eco-points.

4. RAPPORTS DES COMMISSIONS

4.1 Rapport de la Commission de l'urbanisme concernant une demande de dérogation à 0.29 relative au dossier APA 29200-6, parcelle n° 1007, feuille 28 du Grand-Saconnex (agrandissement d'une villa mitoyenne à la Voie-de-Gex 21.

M. ORSINI donne lecture de son rapport.

La parole n'est pas demandée et **ce rapport est approuvé à l'unanimité des membres présents.**

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 17 mars 2008

4.2 Rapport d'information des délégués du Conseil municipal auprès du Tennis-Club Grand-Saconnex.

M. SCHIAU donne lecture de son rapport.

Mme BÖHLER aimerait préciser que la commune espère pouvoir réaliser l'extension du CSB autour de 2014 et non pas en 2014. Concernant la fête du 30^e anniversaire du Club, fixée le samedi 6 septembre 2008, le Président du Tennis-Club savait que cela tombait en même temps que la Journée de la prévention organisée par la commune. Malheureusement, il n'y a pas assez de week-ends dans l'année...

5. PROJET DE DELIBERATION

5.1 Demande de dérogation à 0.29 relative au dossier APA 29200-6, parcelle n° 1007, feuille 28 du Grand-Saconnex (agrandissement d'une villa mitoyenne à la Voie-de-Gex 21.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres présents.

La parole n'étant pas demandée, M. CUDRE donne lecture de la délibération :

LE CONSEIL MUNICIPAL

sur proposition du Conseil administratif,

décide

par 21 voix « pour » et 1 abstention,

- *de donner son accord pour que le Département des constructions et des technologies de l'information, conformément aux dispositions légales mentionnées ci-dessus, autorise la construction envisagée.*

6. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. COMTE propose de réunir la Commission d'urbanisme pour qu'elle examine les trois objets suivants :

1. Enquête publique n° 29650 – projet de modification de limites de zones dans le cadre du Jardin des Nations.
2. Enquête publique n° 29506 – projet de modification de limites de zones au chemin A.-Vilbert.
3. Proposition d'acquisition de parcelles au chemin des Sandedis.

Concernant ce troisième point, M. COMTE présente ses excuses pour la présentation tardive du projet de délibération y relatif. Il explique que les négociations pour l'achat de ces parcelles se sont intensifiées depuis le décès de la personne qui occupait la maison. Les héritiers ont déjà trouvé un acquéreur potentiel, qui risque de passer devant la commune.

Il présente à l'écran les plans des parcelles concernées et répond aux quelques questions des Conseillers municipaux.

Ces trois points sont renvoyés à la Commission d'urbanisme pour étude.

7. ROUTE DES NATIONS ET AUTRES GRANDS TRAVAUX

M. COMTE n'a pas de nouvelles informations à communiquer ce soir.

8. QUESTIONS

8.1 Réponses aux questions et suspens du Conseil municipal :

Question de Mme BURKHALTER concernant la retransmission des matchs de l'Euro 2008 sous la tente de Fête à la campagne du Château : Mme BÖHLER explique qu'il est effectivement prévu de diffuser un certain nombre de matchs de l'Euro 2008 sur écran géant et en tous cas les matchs de l'équipe nationale. Cependant, il faut savoir que la retransmission de matchs à la campagne du Château coûte cher et qu'il n'est pas certain de pouvoir trouver du matériel à louer. Par contre, les retransmissions à la salle communale sont gratuites et tout le matériel est sur place. Mais la salle communale n'est pas toujours disponible. Pour des raisons de logistique et de coûts, ces retransmissions auront certainement lieu à différents emplacements : la salle des Délices, la tente de fête à la campagne du Château, voire d'autres lieux en fonction des dates des matches, des disponibilités et des résultats de l'équipe nationale.

Question de M. EYA NCHAMA concernant les cambriolages dans les zones d'ambassades qui sont fortement surveillées : M. PLEE indique que d'après la police cantonale, il n'y a ni plus ni moins de cambriolages dans les zones des missions et consulats que partout ailleurs. Le « phénomène » cambriolages est récurrent par saison, période, etc, et tout le canton est concerné.

Question de M. ECKERT concernant les poubelles du Parc Sarasin, qui sont régulièrement attaquées par les corneilles : M. PLEE signale que le changement des poubelles est prévu pour fin mars au plus tard. Les nouveaux modèles de poubelles seront aussi posés dans le quartier du Pommier. Au total, 15 nouvelles poubelles seront placées sur la commune.

Question de M. SCHIAU sur la possibilité de rendre plus « civilisée » la déchetterie de la place Carantec : M. COMTE explique qu'une levée additionnelle des containers terriers (enterrés) du papier et du pet a été mise sur pied pour éviter les débordements de ces containers. Ils sont ainsi relevés 3 fois par semaine, contre 2 fois par le passé. Concernant les containers « normaux », destinés aux déchets ménagers que les usagers déposent (alors qu'ils n'ont en principe pas à le faire) il faut savoir que tout a été essayé : la commune a tenté de mettre 1 container, 2 containers, 0 container... aucune solution ne donne vraiment satisfaction ! Sans container, les déchets sont posés par terre et si l'on place plusieurs containers, cela semble attirer les déchets...et les containers débordent !

Cela étant, un container supplémentaire a été placé pour les déchets ménagers, à titre d'essai, pour voir si cette mesure va améliorer la situation. Il y aura ainsi 3 containers « normaux » sur la place, puisqu'un 3^e container se trouve vers la maison des médecins – et il est presque toujours vide ! De plus, l'étude pour l'implantation de caméras est en cours afin de renforcer la surveillance de cet endroit, tout comme les nouveaux Eco-points projetés au chemin du Jonc et à la rue Gardiol.

Proposition de M. EYA NCHAMA de rendre plus « visible » la commune, comme c'est le cas à Lancy: M. COMTE informe que la commune n'a pas une immense marge de manœuvre en ce qui concerne la signalisation dite verticale (que l'on distingue de la signalisation au sol) qui est implantée sur le territoire. En effet, la signalisation verticale (panneaux indicateurs, panneaux de direction, panneaux indiquant l'entrée dans un village ou une ville) relève de la compétence de l'OCM. Il apparaît au Conseil administratif que la signalisation ainsi posée est conforme aux usages en vigueur.

Quant à une campagne qui viserait à implanter d'autres indications à l'intérieur du territoire du Grand-Saconnex, elle n'apparaît pas prioritaire aux yeux du Conseil administratif, au vu de l'état encore fragile des finances communales.

Proposition de M. EYA NCHAMA de donner des noms de femmes aux nouvelles rues et/ou salles de la commune : M. COMTE relève que le Conseil administratif a été animé de la même volonté. Malheureusement, les règles en matière de désignation des espaces publics sont très strictes. La personne dont on entend utiliser le patronyme doit être décédée depuis 5 ans au moins et aucune autre artère ne doit porter son nom ailleurs dans le canton.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 17 mars 2008

Malgré de nombreuses et approfondies recherches (y compris avec l'aide de la Mémoire du Grand-Saconnex), aucune Saconnésienne ne répond à ces deux critères. Mais la volonté demeure et, le temps passant, il sera un jour sans doute possible de répondre positivement à cette proposition.

M. EYA NCHAMA signale qu'il peut proposer plusieurs noms de femmes suisses, même si elles ne sont pas forcément Saconnésiennes.

Mme BÖHLER explique qu'une certaine tradition doit être respectée sur la commune. Certains chemins ont des noms « agricoles », d'autres ont des noms de Saconnésiens. Après de nombreuses recherches, elle a identifié deux femmes saconnésiennes décédées il y a moins de 5 ans, que le Conseil administratif retient pour le futur.

Concernant les salles, il n'y en a que deux qui portent des noms de Saconnésiens, soit la salle « Henri Stengel » et la salle « André Rivoire ». Le Conseil administratif envisage de donner le nom « Emma Kammacher » à une salle de la commune.

8.2 Questions des Conseillers municipaux :

Mme GIROD aimerait savoir ce que le Conseil administratif envisage de faire avec l'appartement de l'école de la Tour une fois qu'il sera libéré.

M. PLEE explique que M. et Mme MOTTET ont pris leur retraite dernièrement. La commune n'entend pas les mettre à la rue. Ils recherchent activement un logement sur la commune, avec l'aide du Conseil administratif.

L'appartement de fonction de l'école de la Tour sera très certainement loué à du personnel communal. En effet, le Conseil administratif actuel fait marche arrière par rapport à la politique menée il y a quelques années qui voulait que les logements de fonction soient supprimés.

Mme GIROD demande si le Conseil administratif a des informations concernant l'éventuel déménagement de la poste du Grand-Saconnex.

M. COMTE indique qu'il n'a aucune nouvelle à ce sujet.

Mme GIROD aimerait savoir qui s'occupe des plates-bandes situées le long de la rue Gardiol et de la rue Sonnex, qui ne sont pas entretenues depuis trois ans et demi.

M. COMTE relève une nouvelle fois qu'il n'a jamais été question que la commune s'occupe de l'entretien des plates-bandes du quartier du Pommier, ni d'ailleurs de celui des arbres. Un échange de courriers dure depuis quelques mois entre la CIA et la commune pour essayer d'améliorer les choses.

Il rappelle que la commune a montré de la bonne volonté puisqu'en fin d'année 2007, elle a pris sur elle de nettoyer une fois correctement ces plates-bandes, mais qu'en aucun cas il ne s'agissait d'un engagement. Il souhaiterait vraiment que la CIA montre aussi un peu de bonne volonté par rapport à ce quartier, dont elle bénéficie également.

M. CUDRE a lu dans le dernier numéro du GSI une requête en autorisation de construire concernant l'aménagement d'un foyer pour personnes handicapées psychiques, à la rue Sonnex. Il s'agirait d'un foyer pour personnes en semi-liberté et il imagine l'impact d'un tel foyer sur ce quartier. Il aimerait savoir si le Conseil administratif est au courant de ce projet.

M. COMTE répond par l'affirmative. Dans le cadre du groupe de pilotage, la CIA a présenté ce projet en demandant l'accord du Conseil administratif. Ce dernier a fait remarquer qu'il n'entendait pas accepter que la CIA demande une modification de l'affectation de ces surfaces. Toutefois, compte tenu du caractère peu dangereux des gens accueillis et de l'encadrement prévu, il n'y avait aucune raison que la commune fasse une remarque contre cette affectation. Toutes les garanties ont été présentées par la CIA.

Mme GIROD informe que ce foyer ne viendra finalement pas au Grand-Saconnex car il n'a pas obtenu de subvention de Berne. Elle pourra fournir plus d'informations à M. COMTE s'il le désire.

M. MARGUET a entendu dire que les parkings de Palexpo étaient sous-occupés pendant le Salon de l'automobile. Il semblerait que les tarifs pratiqués sont excessifs, ce qui expliquerait pourquoi de nombreux véhicules vont stationner n'importe où sur la commune. Pourrait-il connaître la politique de Palexpo concernant ses parkings ?

M. PLEE doit rencontrer prochainement les responsables de Palexpo et il leur posera la question.

Mme AMMANE rappelle sa proposition faite au mois de décembre 2007 concernant une demande de patrouilleuse scolaire à la place Carantec. Elle a entendu dire que peu de voitures passaient au rouge mais que par contre, beaucoup d'enfants traversaient le passage-piétons au rouge. Ce problème devient vraiment urgent à régler et elle aimerait savoir si elle pourrait avoir une réponse à ce sujet.

M. PLEE explique que les ASM ont fait une enquête approfondie dans des conditions bien particulières. Les résultats de cette enquête et les réflexions du Conseil administratif seront données à la Commission route, circulation, mobilité.

M. TISSOT rappelle que M. COMTE avait indiqué que la Commission des Travaux du Grand Conseil n'était pas habilitée à se positionner sur le projet de la route des Nations, mais que le Conseil administratif avait envisagé d'inviter cette Commission sur place pour découvrir les lieux. Il aimerait savoir s'il y a du nouveau par rapport à cette démarche.

M. COMTE répond que ce déplacement n'a pas encore été organisé. Cette Commission devra se prononcer un jour ou l'autre sur le crédit de construction et il sera donc intéressant de l'inviter sur place.

M. POMATTO avait fait remarquer en mai ou juin 2007 qu'il n'y avait pas de boîtes aux lettres dans le quartier du Pommier. Qu'en est-il actuellement ?

M. FAVRE signale qu'une boîte a été installée depuis plus de quatre mois près de l'école.

M. PORTIER demande pourquoi le chemin du Pavillon a été fermé durant le Salon de l'automobile. Est-ce qu'un arrêté du Conseil d'Etat autorise cette fermeture ?

M. PORTIER aimerait savoir pourquoi le stationnement anarchique dans ce chemin n'a pas été verbalisé et les véhicules évacués.

M. PORTIER demande sur quelles bases une société de sécurité du Grand-Saconnex a pu bloquer le parking devant le cimetière de la Voie-de-Moëns, le premier dimanche du Salon de l'automobile, empêchant ainsi les Saconnésiens de se rendre au cimetière.

Mme MAMIN-TISSOT a constaté que les panneaux signalant l'autoroute ont fleuri un peu partout sur la commune, qui envoyaient les véhicules dans différentes directions (côté Meyrin pour aller sur Lausanne, aller jusqu'à Versoix, voire Mies pour rejoindre l'autoroute). De nombreuses voitures étaient perdues dans la campagne. De quelle manière la commune est associée à ces réflexions autoroutières ? Est-ce que la Commission routes, circulation, police pourrait partager ces travaux dans le futur ?

M. CUDRE fait remarquer que pour le quartier de La Tour, les mesures mises en place par le précédent Conseiller administratif délégué, M. GARDET, semblent efficaces, à tel point qu'un grand nombre de places de stationnement étaient libres dans les chemins François-Lehmann et Taverney. Cela revient à dire que finalement, quand il n'y a pas de grandes manifestations à Palexpo, beaucoup de gens stationnent dans ces chemins pour se rendre à leur travail. Il demande s'il serait possible de conserver sur certains tronçons la limitation de stationnement à 4 heures.

9. PROPOSITIONS

Mme GIROD informe qu'elle a été très contente de voir des petits drapeaux plantés que la même démarche soit faite pour les objets encombrants, soit « QUI a déposé ça ? », sous la forme d'affichettes.

Mme GIROD propose qu'une barrière soit posée une barrière pour empêcher les vélocycles et les motos d'emprunter le petit chemin qui descend à gauche de l'UIP, en direction de la rue Gardiol. Ce chemin est très fréquenté par les piétons et les personnes à mobilité réduite et cela devient dangereux.

Mme GIROD propose que l'ordre du jour du Conseil municipal soit affiché en format A3 dans les panneaux officiels de la commune, afin de le rendre plus lisible.

Mme GIROD propose qu'une signalisation soit installée pour le mail du Pommier.

M. DETRAZ signale que l'accès à l'aula du Pommier par l'escalier est dangereux, par le fait qu'il n'y a pas d'éclairage et que la couleur des marches est relativement foncée. Il rappelle que la proposition de mieux éclairer cet escalier avait déjà été faite mais qu'à ce jour, rien n'a encore été réalisé.

M. DETRAZ rappelle que dans le cadre de la Commission ad hoc Pommier, une signalisation du type « totem » avait été demandée, pour indiquer l'accès de l'aula. A ce jour, il n'y a toujours aucune signalisation.

Il propose donc que ces deux points soient promptement réalisés.

M. BALMER propose que la Commission sécurité, police mette à l'ordre du jour de sa séance du 8 avril prochain un point relatif à la publication périodique quadriennale de la police genevoise « diagnostic local de sécurité », dans lequel elle fait le point sur différents quartiers et sur le sentiment d'insécurité. Tout une partie de cette publication concerne Le Grand-Saconnex.

M. BALMER propose que la Commission routes, circulation, mobilité se rende d'ici à l'été à Bienne, pour visiter les différentes mesures de modération de trafic qui ont été prises dans cette ville.

Les deux propositions de M. BALMER sont acceptées à l'unanimité des membres présents.

10. **MOTIONS** : Néant.

11. **RESOLUTIONS**: Néant.

12. **PETITION** :

12.1 **Pétition de l'ASAP : Contre l'ouverture d'un crédit de CHF 140'000.-- pour la réalisation d'un Eco-point à la rue Gardiol et opposition contre toute demande d'autorisation de construire liée à la réalisation de cet Eco-point à l'emplacement concerné par ce crédit de CHF 140'000.--.**

Mme GIROD quitte sa place au sein du Conseil pour rejoindre les bancs du public.

M. PORTIER propose de renvoyer cette pétition en Commission, pour entendre les nouveaux arguments des pétitionnaires.

M. ORSINI rappelle que la Commission les a déjà reçus et qu'ils ont eu le loisir de présenter leurs idées. Il leur a été clairement expliqué que leurs propositions avaient déjà été étudiées à l'époque par la Commission ad hoc Pommier. Il serait d'avis de laisser le soin au Conseil administratif de traiter cette pétition.

M. CUDRE rejoint les propos de M. ORSINI. Il voit mal une Commission traiter une deuxième fois le même objet, sans éléments nouveaux. Les pétitionnaires ont déjà été reçus et ils ont pu s'exprimer. Par respect pour ces derniers, il propose le renvoi au Conseil administratif pour qu'il étaye une réponse, comme il l'a déjà fait.

Il rappelle que la séance d'information du 8 avril prochain concernant ces Eco-points donnera encore quelques renseignements à la population sur les raisons pour lesquelles ces décisions ont été prises. Il est difficile de faire plus.

Mme JEANDET soutient également le renvoi au Conseil administratif, pour les mêmes arguments que développé précédemment.

M. DETRAZ propose le renvoi au Conseil administratif et suggère de trouver une solution pour que ce dernier puisse débattre et négocier avec les pétitionnaires lors de la séance du 8 avril.

Mme CHEVALLAZ relève qu'il a été clairement dit que cette soirée ne sera pas une soirée-débat mais uniquement une soirée d'informations. Cela ne sera ni le lieu ni le moment d'écouter à nouveau les pétitionnaires et de reprendre leurs avis en compte pour modifier la décision prise par le Conseil municipal.

M. DETRAZ ne proposait pas d'ouvrir un débat avec les pétitionnaires mais de profiter de cette séance pour avoir un dialogue avec ces derniers.

M. ECKERT s'exprime en tant que Président de la Commission de l'environnement, qui a reçu longuement les pétitionnaires. Il a été choqué de recevoir un email indiquant que ces derniers n'avaient pas été pris au sérieux. Il rappelle que la Commission a pris le temps d'écouter et d'expliquer les choses.

La nuisance principale d'un Eco-point pourrait être le bruit. La Commission a spécifié dans son rapport que toutes les mesures devront être prises par le Conseil administratif lors de la réalisation de ce projet pour le réduire au maximum. La nuisance d'un tel Eco-point ne sera certainement pas plus grande que la circulation automobile ou le bruit des avions. La Commission de l'environnement soutient totalement le Conseil administratif dans ce projet

De plus, il constate que dans le courrier lu au point 1, il y a certaines menaces contre la commune et il n'aime pas cette manière de faire.

Il propose donc de classer cette pétition, plutôt que de la renvoyer au Conseil administratif.

M. STEINER soutient le renvoi au Conseil administratif. Dans le complément à la pétition, il est mentionné que la CIA et l'Etat sont contre cet emplacement. Il aimerait donc que dans sa réponse, le Conseil administratif traite spécifiquement de cette question.

M. POMATTO avait également relevé cette question, ainsi que le fait qu'il s'agisse d'un Eco-point ou d'une déchetterie. Il souhaite donc que le Conseil administratif réponde aux pétitionnaires.

M. BALMER n'aime pas le ton de menace de cette lettre et de la surinterprétation que fait l'ASAP des propos de la CIA et de l'Etat. Il est effectivement à vérifier que ces derniers s'opposent à cette Eco-point. L'autre interprétation est celle lue précédemment, comme quoi ils laissaient la commune prendre sa responsabilité par rapport à cet emplacement, ce qui très différent.

Il propose aux pétitionnaires de faire un travail méthodique. La pétition aboutit ou n'aboutit pas. A partir de là, il y a d'autres méthodes de recours, qu'ils peuvent utiliser. Faire un complément à une

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 17 mars 2008

pétition existante n'est pas une manière de faire et la discussion peut encore durer longtemps. Par ailleurs, il relève que la gestion des déchets chez les autres est bien plus facile.

M. PLEE abonde dans le sens de M. BALMER. Il a eu à faire avec la CIA pour des problèmes de containers situés dans une haie et qui dégagent des odeurs désagréables. Le Conseil administratif a reçu une fin de non recevoir de la part de la CIA quand il s'est agi de les mettre dans la zone Giacometti/Sonnex. C'est exactement ce que vient de dire M. BALMER : Les Eco-points, nous ne sommes pas contre, mais ne les mettez pas sous les fenêtres de nos locataires.

Concernant la séance du 8 avril, le Conseil administratif l'assumera mais il serait d'autant plus heureux qu'un maximum de Conseillers municipaux soient présents pour faire bloc avec lui.

M. ORSINI souhaite que le Conseil administratif donne des réponses fortes et définitives à l'ASAP car il a l'impression que beaucoup d'éléments sont apportés par méconnaissance de l'ASAP par rapport au travail qui a déjà été fait sur leurs propositions, qui ont été étudiées en long, en large et en travers lors de la précédente législature. Il souhaite vraiment que des éléments factuels soient donnés.

M. COMTE pense qu'au contraire, tout a été dit et redit à l'ASAP. Le Conseil municipal, par le biais de ses Commissions qui se sont réunies à de très nombreuses reprises, a étudié toutes les possibilités, notamment celles proposées par l'ASAP.

Concernant les éléments « nouveaux » qui apparaissent dans le complément à la pétition d'ASAP sur l'attitude de la CIA, M. COMTE peut dire que cette dernière a été la première avertie de l'emplacement choisi. Si effectivement la CIA ne s'est pas déclarée favorable, elle a en revanche concédé qu'elle n'avait pas d'autre endroit à proposer et qu'elle ne fera pas opposition, comme elle l'a confirmé par courrier.

Il est regrettable que dans le cadre d'un aménagement aussi important que le quartier du Pommier, l'Etat et la CIA n'aient pas été plus prompts à aider la commune à trouver des emplacements pour ces Eco-points, qui auraient pu être réalisés aux frais de la commune avant la terminaison des immeubles.

Le Président met au vote le renvoi de la pétition en Commission.

Cette proposition est rejetée par 1 voix « pour », 19 voix « contre » et 1 abstention.

Le Président met au vote le classement de cette pétition.

Cette proposition est rejetée par 6 voix « pour », 12 voix « contre » et 3 abstentions.

Le Président met au vote le renvoi de la pétition au Conseil administratif.

Cette proposition est acceptée par 14 voix « pour », 6 voix « contre » et 1 abstention.

La pétition est donc renvoyée au Conseil administratif pour réponse.

Mme GIROD réintègre sa place au sein du Conseil municipal.

13. COMMUNICATIONS ET DIVERS :

Le Président signale que le groupe de travail pour la révision du règlement du Conseil municipal s'est réunie. Il reste encore quelques petits points à régler et le projet de règlement pourra être présenté et voté lors de la séance plénière du mois d'avril.

M. CUDRE informe que le FC Grand-Saconnex s'est qualifié pour les demi-finales de la Coupe genevoise. Le match aura lieu le 16 avril à 20h00 au Stade du Blanché.

M. ECKERT donne quelques informations sur le GLRD (Groupement des législatifs de la rive droite du lac), qui s'est réuni à deux reprises. Il a reçu la FASe concernant le travail des TSHM. Il a également parlé des installations sportives à disposition des habitants des communes concernées.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 17 mars 2008

Un site de l'Etat répertorie un grand nombre de ces installations et le GLRD va faire la proposition d'étendre cette information à des sports un peu moins connus que ceux mentionnés sur ce site.

Le GLRD a également reçu des informations sur le projet de piscine olympique qui pourrait se construire soit à Versoix, soit au Grand-Saconnex.

De plus, il a abordé le sujet de «mères de jour » qui ne devrait pas se cantonner au Grand-Saconnex mais qui pourrait avoir une extension plus grande. Les problèmes d'aménagement du territoire, de circulation, d'horaires de train seront également discutés par le GLRD.

La prochaine réunion du GLRD aura lieu au Grand-Saconnex, la date reste encore à fixer.

Concernant les familles d'accueil, Mme BÖHLER aimerait préciser que la commune travaille sur ce dossier avec Pregny-Chambésy. Elle a renoncé à travailler avec la commune de Versoix car elle craignait que ses habitants déposent leurs enfants dans les familles d'accueil du Grand-Saconnex en se rendant sur le lieu de travail en Ville de Genève.

Mme MAMIN-TISSOT informe que le 8 mars dernier, la Sirène a remporté la deuxième place, derrière l'harmonie de la Ville de Genève, du premier concours cantonal des musiques de divertissement.

Mme MAMIN-TISSOT invite le Conseil municipal à venir écouter la Sirène, le 5 avril prochain à la salle du Pommier, pour leur concert annuel.

Mme MOTTET informe qu'elle a participé le 15 mars à la soirée annuelle du BC Swing et elle tient à féliciter ce club pour l'organisation qui est toujours parfaite.

14. APPROBATION DE LA LISTE DES JURES DES TRIBUNAUX POUR 2009.

Après une demande de modification, cette liste est approuvée à l'unanimité des membres présents.

15. NATURALISATIONS (HUIS CLOS) :

5 dossiers sont acceptés à l'unanimité des membres présents.

1 dossier est accepté par 11 voix « pour », 9 voix « contre » et 2 abstentions.

Le Président lève la séance à 23h15.

Le Secrétaire

Le Président

Jean-Claude CUDRE

BERTRAND FAVRE